

communauté de communes



POJET DE TERRITOIRE



Orientation N°1 : structurer un maillage territorial pertinent en lien avec les caractéristiques de notre territoire

Engagement 3 : Soutenir les communes dans leurs coopérations et leur fonctionnement

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ les crédits régionaux mobilisés dans le cadre de la signature du **contrat Territoire en Action (TEA)** • 455 686,86€ déjà mobilisés sur une enveloppe globale de 829 963€
- ▶ l'éligibilité au **FEDER rural** • 194 806,57€ mobilisés
- ▶ la signature du **contrat de réussite de la transition écologique (CRTE)**
 - 1 975 550€ DETR mobilisés dont 571 860€ pour les fiches actions CCNeT
- ▶ Recensement des **Zones d'Accélération des énergies renouvelables (ZAER)**
 - 56 zones pour le photovoltaïque
 - 1 zone pour l'éolien
 - 5 zones pour l'hydroélectricité
 - 1 zone pour la géothermie
- ▶ Création d'un poste mutualisé avec la CCPD
 - Pilotage et animation les différents contrats de chacune des deux collectivités
 - Concourir à la recherche de subventions et de financements
 - Appui technique aux communes



Signature du contrat TEA avec la Région, la Métropole et la CC PD

Orientation N°1 : structurer un maillage territorial pertinent en lien avec les caractéristiques de notre territoire

Engagement 4 : Faire de l'accès au numérique un droit pour tous

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Accueil de l'inauguration de la semaine numérique
- ▶ Labélisation espace numérique
- ▶ e-NeTathlon le 12 octobre 2024 à Couternon
- ▶ Renouvellement du contrat de conseillère numérique
- ▶ Développement de permanences et d'ateliers avec la conseillère numérique



Photo inauguration 10 octobre

Orientation N°2 : accompagner le développement économique

Engagement 5 : Définir une stratégie de développement économique

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Réalisation d'un inventaire du foncier d'entreprise
- ▶ Création d'un deuxième club d'entreprises (Varois-et-Chaignot, Remilly-sur-Tille, Arc-sur-Tille, Couternon)
- ▶ Visites régulières d'entreprises :
 - 13 visites à ce jour, en 2024
 - 3 visites prévues jusqu'à la fin d'année
- ▶ Participation au salon des entreprises
- ▶ Proposition d'ateliers pour alimenter la place des marchés
- ▶ Portrait des entreprises 100% Côte d'Or par la CCI
- ▶ Rénovation des zones d'activités économiques
 - Norges la ville, Ruffey-lès-Echirey



Photo club entreprises

Orientation N°2 : accompagner le développement économique

Engagement 6 : Maintenir et renforcer les agriculteurs habitant le territoire

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Validation de la labélisation **PAT niveau 1** le 12 février 2022, jusqu'au 11 février 2025.

Les grands axes stratégiques en lien avec l'agriculture :

- Mettre en place une gouvernance locale fédératrice autour de l'agriculture et de l'alimentation
- Préserver et structurer le foncier agricole sur le territoire

- ▶ Adoption du **PCAET** en conseil communautaire le 24 juin 2024. Les grands axes stratégiques en lien avec l'agriculture :

- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus vertueuses et plus de résilience
- Préserver l'agriculture locale
- Augmenter la consommation de denrées alimentaires locales et de saison

- ▶ Concertation avec les agriculteurs

Orientation N°3 : renforcer l'identité de la communauté de communes et le sentiment d'appartenance à Norge et Tille

Engagement 7 : Créer une identité en s'appuyant sur nos richesses et nos atouts

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Signalétique de nos services sur l'ensemble du territoire

- ▶ Réussite du NeTathlon

- ▶ Accueil d'une brigade de gendarmerie

- ▶ Les chemins de randonnée sur les communes : Asnières-lès-Dijon, Saint-Julien, Clénay, Bellefond, Ruffey-lès-Echirey, Brognon, Flacey, Orgeux

- ▶ Deux **Relais Petite Enfance** (RPE) (antenne Bretigny et Arc-sur-Tille)

- ▶ Deux **Accueil Collectif de Mineurs** (ACM) à Bellefond et Clénay

Cérémonie de clôture du NeTathlon



Orientation N°4 : marquer notre engagement vers la Transition Énergétique et la protection de l'environnement

Engagement 10 : S'engager dans un Plan Climat Air Énergie Territorial

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ **Première validation à l'unanimité du Plan Climat Air Énergie Territorial** le 24 juin 2024. La consultation publique en cours (du 24 octobre au 22 novembre)
- ▶ Zones Accélération des Energies Renouvelables définies



Plan **Climat Air**
Energie Territorial

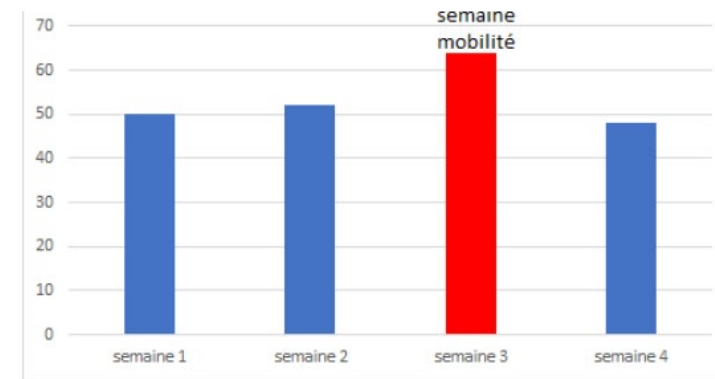
Orientation N°4 : marquer notre engagement vers la Transition Énergétique et la protection de l'environnement

Engagement 11 : Adapter l'offre de mobilité

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Participation à la semaine de la mobilité
(gratuité du TAD : 64 trajets + Atelier numérique « se déplacer avec le numérique » + challenge mobilité)
- ▶ Installation de bornes électriques au siège de la CCNeT
- ▶ Validation du **Plan de Mobilité Simplifié mutualisé** (PMS) avec la Plaine Dijonnaise le 30 septembre 2024
- ▶ Fin de la phase étude des liaisons inscrites dans le **schéma des aménagements cyclables** Couternon - Quetigny / Ruffey-lès-Echirey - Dijon / Norges - Saint Julien
- ▶ Mise en place d'un **TAD commun** avec la Plaine Dijonnaise au 1er janvier 2025
- ▶ Questionnaire auprès des usagers du TAD en novembre et décembre 2024

Fréquentation du TAD par semaine (septembre 2024)



Comité des partenaires PMS

Orientation N°4 : marquer notre engagement vers la Transition Énergétique et la protection de l'environnement

Engagement 12 : Mettre en place des actions visant à limiter la consommation d'électricité et à produire des énergies renouvelables adaptées à notre territoire

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Les futures actions qui seront proposées dans le **PCAET** sur le thème de la sobriété énergétique
 - Augmenter rapidement la production d'électricité renouvelable
 - Augmenter la production de chaleur renouvelable
- ▶ L'élaboration du schéma de développement Energies Renouvelables, avec le soutien du SICECO
 - Une estimation de 24 695,5m² de panneaux photovoltaïques sur le territoire soit 2,47ha (250ha seraient nécessaire pour couvrir la consommation du territoire)
- ▶ Permis de construire des ombrières approuvés / entreprise SERFIM a candidaté à l'appel d'offre CRE (réponse début décembre)

Orientation N°4 : marquer notre engagement vers la Transition Énergétique et la protection de l'environnement

Engagement 13 : Mettre en place des actions visant à limiter la production des déchets

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ La vente de composteurs proposée aux habitants de Norge et Tille
 - 461 composteurs vendus en 2024
- ▶ L'économie circulaire assurée dans les déchetteries (ressourcerie des Emmaüs)
- ▶ Installation de composteurs sur des sites péri et extrascolaires
 - 10 communes équipées
- ▶ Accueil des ateliers zéro déchets du département



Sensibilisation au compostage sur les sites péri et extrascolaires

Orientation N°4 : marquer notre engagement vers la Transition Énergétique et la protection de l'environnement

Engagement 14 : Partager équitablement et économiser la ressource en eau

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Les futures actions (non portées par la CCNeT) qui seront proposées dans le **PCAET** et le **PAT** en lien avec la ressource en eau
 - Préserver la disponibilité de la ressource en eau
 - Préserver la qualité de la ressource en eau
- ▶ Les actions d'entretien des réseaux menées par les syndicats des eaux
- ▶ La fusion de deux syndicats des eaux prévue au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (syndicat d'adduction des eaux de Varois-et-Chaignot et celui de Saint-Julien-Clénay)
- ▶ Les études menées par les syndicats des eaux sur les volumes prélevables et la qualité de l'eau
- ▶ Le projet de la boucle des Maillys et le réservoir du Grosbois
- ▶ Signature de la convention avec Dijon Métropole

Orientation N°4 : marquer notre engagement vers la Transition Energétique et la protection de l'environnement

Engagement 15 : S'engager dans un Projet Alimentaire Territorial

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Organisation d'une gouvernance alimentaire et définition d'un plan d'actions
- ▶ Lancement des premières fiches actions
- ▶ Dépôt du dossier de candidature pour le niveau 2 le 30 septembre 2024
- ▶ Sensibilisation à l'éveil au gout



Orientation N°5 : Être responsable dans l'allocation des ressources financières

Engagement 16 : Adopter un Pacte Financier garantissant la bonne santé financière de la CCNeT

Engagement 17 : Evaluer avec sincérité l'impact de la mise en œuvre du projet de territoire sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement

Actions concrètes correspondant à cet engagement : budget prévisionnel 2024

- ▶ Intégration des enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques : **budget vert**
- ▶ Capacité de la collectivité à financer l'investissement : 97,14%
- ▶ Taux d'endettement : 1,35%
- ▶ Capacité de désendettement en année de la CCNeT : 0,41 (Situation financière inquiétante ≥ 12 ans)
- ▶ La masse salariale représente seulement 16% du budget

Orientation N°6 : Développer un urbanisme respectant le caractère rural du territoire

Engagement 18 : Construire une gouvernance respectueuse de chacun des villages avant de s'engager dans la démarche de PLUI en construisant un Pacte d'Urbanisme partagé

Action concrète correspondant à cet engagement :

- ▶ Début de la démarche de construction d'un pacte d'urbanisme partagé visant à la création d'un PLUI (thème des ateliers)

Orientation N°6 : Développer un urbanisme respectant le caractère rural du territoire

Engagement 19 : Peser sur le SCOT pour permettre de conserver le caractère rural du territoire

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Bilan de la consommation foncière en cours
- ▶ COPIL de révision du SCOT prévu le 20 décembre 2024

Orientation N°7 : Devenir un "territoire réfectoire"

Engagement 20 : Faire des lacs d'Arc sur Tille un site ambassadeur des atouts patrimoniaux de notre territoire

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Construction d'un bâtiment multi partenarial
- ▶ Proposition d'une aide aux transports pour les écoles souhaitant se rendre sur la base de loisirs
- ▶ La convention du stade de ski nautique renouvelée pour une durée de 5 ans
- ▶ Construction d'un calendrier référençant l'ensemble des évènements

Orientation N°7 : Devenir un "territoire réfectoire"

Engagement 21 : S'entendre pour construire une politique culturelle territoriale coordonnée

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Le salon du livre pour la première fois à Arc-sur-Tille
- ▶ Intégration de l'école de musique au réseau Confédération Musicale de France qui permet de labélisation de l'enseignement
- ▶ NeTathlon : Proposant des activités sportives dans chaque commune et renforçant l'esprit de cohésion
 - Plus de 800 participants
- ▶ Aides aux parcours du cœur (en 2024 à Couternon)



Salon du livre

Orientation N°7 : Devenir un "territoire réfectoire"

Engagement 22 : Favoriser la coopération entre les différents acteurs associatifs locaux

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Sollicitation des associations lors de l'organisation d'évènements
- ▶ Guide des associations (proposition d'évolution vers un format dématérialisé)
- ▶ Prêt des mini-bus



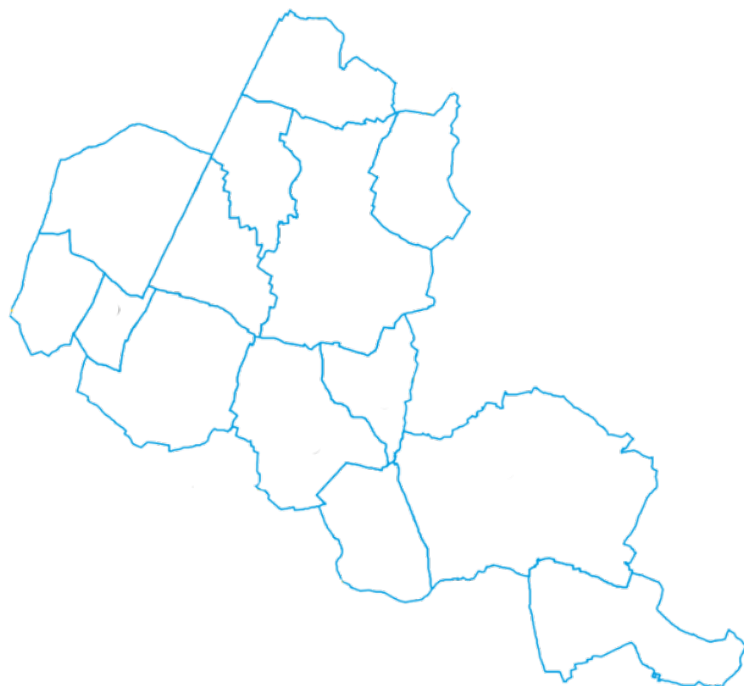
Mini bus électrique proposé au prêt

En conclusion :

Orientation N°1 : structurer un maillage territorial pertinent en lien avec les caractéristiques de notre territoire

Engagement 1 : Garantir un accès aux équipements et aux services communautaires de manière équitable

Engagement 2 : Mailler le territoire afin de faciliter l'accès aux services



MERCI DE VOTRE ATTENTION !



ATELIER N°1 : LES COMPETENCES

Celles de notre territoire:

Aménagement
de l'espace

Développement
économique

Déchets des ménages
et déchets assimilés

Aires d'accueil des
gens du voyage

Obligatoires

optionnelles

facultatives

GEMAPI : Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention des
Inondations

Voirie d'intérêt
communautaire

Politique du
logement social

Politique de la
ville

Développement et
aménagement
sportif

Maisons de
services

Action sociale

Protection et mise en
valeur de l'environnement

Mise en réseau
des bibliothèques

Subventionnement et aides
pour les manifestations
culturelles et sportives

Ecole
intercommunale
de musique

Transports collectifs
intra-communautaire

Petite enfance

Celles que la loi prévoit de prendre :

Assainissement des
eaux usées (une
gestion au plus tard le
01/01/2026)

Eau (une gestion
au plus tard au
01/01/2026)

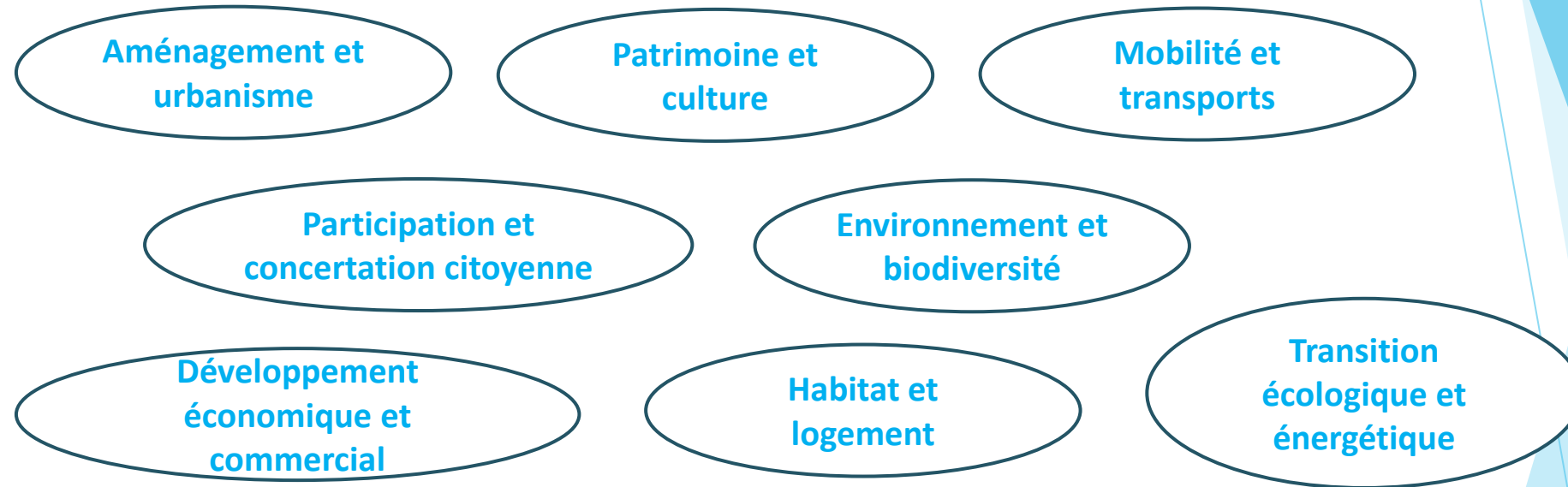
Urbanisme PLUI (Plan
local d'urbanisme
intercommunal)

Pouvoir de police au
président de l'EPCI

Les communes membres peuvent également transférer tout ou partie d'autres compétences à l'EPCI qui ne sont pas mentionnées ci-dessus (ex : services à la population, petite enfance, enfance jeunesse...)

ATELIER N°2 : L'URBANISME

- ▶ Contexte de la révision du SCoT, Quelle gestion de l'urbanisme souhaite-t-on ?
- PLU ? PLUI ?



*« la généralisation des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) est le meilleur moyen de porter l'enjeu de sobriété foncière (**loi ZAN**) tout en prenant en compte les besoins de développement des différentes communes, quelle que soit leur taille. » (Banque des territoires)*